



**FINANCES
PUBLIQUES**



CAPN des agents C du 8 février 2018
Répartition des réductions d'ancienneté 2017
(DKM gestion 2016)

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

La CAPN de ce jour sera la dernière d'une longue série traitant de la répartition des réductions d'ancienneté. En effet, à partir de 2019, tous les agents auront une cadence d'avancement identique comme le prévoit PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) dont la CFDT a signé le protocole afin de permettre aux agents de bénéficier de nombreuses avancées de carrière et de rémunération.

Sachant que l'année prochaine il n'y aura plus de répartition de réduction ou de majoration, la CFDT Finances publiques s'étonne et conteste vivement l'existence à la fin de l'exercice 2017 d'un reliquat de 433 mois qui ne pourront être utilisés.

La CFDT Finances publiques avait exigé dès 2016, que la Direction générale impose à ses directions de consommer l'intégralité des DKM pour ne pas se retrouver dans la situation que vous nous présentez aujourd'hui.

Ces 433 mois auraient dû être distribués au cours des diverses CAP traitant de l'avancement de nos collègues. Or, il n'en fut rien, l'administration préférant thésauriser ces quelques mois inutilement sur le dos des agents.

Résultat :

- Le nombre total de dotation en mois a baissé entre 2015 et 2016 de 1411 mois (24129 contre 25540) ;
- Il y a eu 1222 R2 de moins que pour l'exercice précédent (11796 contre 11918) ;
- Les R1 ont chuté de 1289 entre les deux exercices (12333 contre 13622) ;
- Le nombre d'ajustements par rapport au reliquat national a été divisé par deux entre la gestion 2015 et 2016 (10 contre 20) ;

Certes, l'administration a procédé à un plus grand nombre de réduction que l'année précédente (+224), réduisant ainsi le reliquat de 1136 à 433 mois mais c'est encore 433 mois (non distribués) de trop puisqu'il reste ce reliquat.

Concernant la répartition des agents évalués, la CFDT Finances publiques constate une augmentation de 85 réductions de deux mois par rapport à l'année dernière mais qui reste nettement insuffisant. Que représentent-elles face à la réduction drastique des deux exercices précédents ? Que dire aussi du nombre d'agents évalués qui a diminué de 1419 entre 2015/2016 et de 2778 entre la gestion 2014/2016.

Enfin, concernant la répartition des recours par grade, motif et niveau de recours, la CFDT Finances publiques relève qu'entre les deux exercices, tous les recours ont augmenté, tant auprès de l'autorité hiérarchique, de la CAPL ou de la CAPN,, signe qu'un plus grand nombre d'agents sont mécontents et que ce manque total de reconnaissance a un impact sur les collègues dont les conditions de travail se dégradent de jour en jour.

Pour conclure, la CFDT Finances publiques condamne vigoureusement le gaspillage de 433 mois de réduction d'ancienneté dont l'entière responsabilité incombe à l'administration. Nous regrettons enfin le manque de reconnaissance de la DGFIP envers l'ensemble de ses agents.

L' élu CFDT: Eric GOHIER,

Paris le 8 février 2018

Cfdt:

le syndicat qui change mon quotidien.